Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213500242-20260710-DE26_88-DE

DÉLIBÉRATION

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VILLE DE BETTON
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 08/07/2026

Date de la convocation : 2 juillet 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le 8 juillet 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de la Ville de BETTON, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de François BROCHAIN, Maire.

PRÉSENTS (28) : F. BROCHAIN, Maire, V. FRABOT, F. MIGNON, S. CHERIF, T. FELIX, A. AMAR, K. LEPINOIT-LEFRÊNE, G. JOSSELIN, Adjoints,
F. CABEDOCE, C. CACHEUX, M. DELASSUE, E. DELPY, A. DEWAS, P. DOUDARD, C. DUBOST, A. GORCE, S. LABOUX MORIN, O. LE MOIGN, J.-Y. LOURY, C. MORIN SAUVÉE, P. NAVELLOU, N. RAOULT, N. ROUSSELOT, A. BIDAULT, P. CORNICHET, N. JAOUEN, S. LAPIE, M. PARAIRE, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS (5) : S. HILLION, S. ROUILLARD, H. KERIVEL, E. PIRET, T. TOTO-ZARASOA

PROCURATIONS DE VOTE (4) : K. LEPINOIT-LEFRÊNE (S. HILLION), E. DELPY (H. KERIVEL), C. DUBOST (T. TOTO-ZARASOA), N. ROUSSELOT (E. PIRET)

P. DOUDARD a été nommé en qualité de secrétaire de séance.

N°	Intitulé de la délibération	Rapporteur
26-88	FIXATION DES TARIFS MUNICIPAUX 2026-2027	**A. AMAR**

ANNEXE 2 – Tarifs municipaux 2026-2027

L'ensemble des tarifs municipaux a été étudié en commission finances le 29 juin 2026.

L'inflation constatée lors de cette dernière année glissante est de +2,2 % d'avril 2025 à avril 2026.

Sur cette base, les bases tarifaires, calculées selon le Quotient Familial (fonction des revenus du foyer fiscal + prestations familiales + pension alimentaire divisés par le nombre de parts du foyer), évolueront de façon linéaire de +2,2%.

Les tarifs des tranches tarifaires augmenteront de la même manière sur les tranches tarifaires de A à K.

Pour les autres tarifs, globalement la proposition est également de prendre en compte l'inflation, sauf quelques tarifs qui sont maintenus au niveau de l'année précédente, ou pour lesquels il est appliqué des arrondis pour des raisons de fonctionnement en régie par exemple.

Il existe par ailleurs, quelques spécificités ou ajouts de nouveaux tarifs :

- Ajustement des tarifs restauration extérieur sans service à la hausse pour s'approcher du coût réel
- Ajustement du tarif de la restauration à l'EHPAD pour prise en compte des achats effectués directement sur le budget de l'EHPAD

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213500242-20260710-DE26_88-DE

- Ajout de tarifs pour les enfants hors BETTON sur l'ALSH (majoration appliquée aux tranches existantes)
- Ajustement des tarifs repas + soirée au centre 10-13 ans dans un souci de cohérence
- Ajustement des tarifs spectacles Confluence pour s'adapter à la programmation 2026/2027 ; et intégration des agents et conjoints au tarif réduit
- Ajout de prestation (installation de chaises) et de salle (auditorium) sur la partie location de salle
- Ajout de la caution de la salle des familles conformément au règlement intérieur de la salle
- Ajustement d'un tarif photocopie
- Ajout d'une refacturation au coût réel pour la fourniture de matériel suite à une détérioration d'un bien communal
- Concernant la TLPE, l'actualisation se fera selon règlementation (+0.9%).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **DE REVALORISER** les bases tarifaires pour l'année 2026/2027 conformément au document annexé à la présente délibération.
- **DE FIXER** les tarifs des services municipaux pour l'année scolaire 2026-2027 (hors marché et commerces mobiles : revalorisation au 1er octobre 2026) conformément au document annexé à la présente délibération.

Mise aux voix, la délibération est adoptée par 27 voix pour et 5 abstentions.

A BETTON, LE 8 JUILLET 2026

Le Secrétaire de séance,

Patrick DOUDARD

Le Maire,

François BROCHAIN